



Madame le Maire,

Lors de sa réunion du 02/07/2015 le conseil municipal de Lille votait les subventions qu'il accorde aux organisations syndicales Lilloises; à ce jour toutes les organisations ont reçu les sommes qui leur ont été allouées A L'EXCEPTION DE L'UNION LOCALE CGT.

Après plusieurs relances restées sans réponses, la mairie de Lille a fini par consentir à donner l'explication de cet absence de versement par un appel téléphonique du conseiller municipal chargé de l'emploi le 04/11/2015. Lors de cet appel, Monsieur le conseiller municipal a on ne peut plus clairement signifié, que la subvention NE SERAIT PAS VERSÉE tant que la CGT ne signerait pas le bail d'occupation de la bourse du travail.

Madame le Maire, après la méprisable provocation qu'a constitué le placement par vos service du stand de la CGT à la braderie à côté de celui du front national, après la fort peu glorieuse période pendant laquelle aucun courrier ni appel téléphonique provenant de l'union locale ne recevait de réponse, voici une nouvelle escalade dans ce que l'on peut qualifier d'attitude hostile envers la CGT.

Remettre en cause l'application d'une décision du conseil municipal pour régler par un chantage financier un désaccord à propos d'un bail n'est pas une attitude qui vous grandit, d'autant que sur le dossier en question, aucune réponse n'a été donnée aux nombreuses demandes de fournir l'analyse et les références règlementaires sur lesquelles vous appuyiez votre argumentation.

Madame le Maire, plus que jamais, les salariés ont besoin des syndicats et de leurs structures d'accueil pour les recevoir, les écouter, les orienter et les organiser collectivement en créant des syndicats d'entreprises.

De plus, dans la période que nous traversons, les organisations syndicales sont un des trop rares vecteurs de diffusions des valeurs républicaines.

Le syndicat UFCM-CGT des Cheminots de Lille dénonce ici vivement l'irresponsabilité de votre attitude et vous demande expressément de respecter la décision du conseil municipal du 2 juillet qui est de verser, dans les plus brefs délais, la subvention qui est due à notre Union locale CGT de Lille.

A LILLE, LE 24 NOVEMBRE 2015

Pascal GUELUY

Secrétaire général du syndicat